

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA DEFENSE

Yaoundé, le **25 AOUT 2023**



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF DEFENCE

006116 /CRP/MINDEF/01

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA DEFENSE COMMUNIQUE :

Il est porté à la connaissance des jeunes Camerounais de **sex masculin**, désireux de faire carrière dans les Forces de Défense, qu'un recrutement spécial de **2.000** commandos d'élite dont **700 pour la Garde Présidentielle** et **1.300 pour les Bataillons d'Intervention Rapide** (dont 100 Infirmiers Diplômés d'Etat), aura lieu **du 21 octobre au 02 décembre 2023** dans les chefs-lieux des Régions administratives d'origine des candidats, selon les modalités ci-après :

I - CONDITIONS A REMPLIR PAR LES CANDIDATS

- Être de nationalité camerounaise ;
- être âgé de 18 ans au moins au 1^{er} janvier 2023 et de 23 ans au plus au 31 décembre 2023 (c'est-à-dire être né entre le 31 décembre 2000 pour les plus âgés et le 1^{er} janvier 2005 pour les plus jeunes) ;
- pour les candidats Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), être âgé de 25 ans au plus au 31 décembre 2023 (c'est-à-dire être né entre le 31 décembre 1998 pour les plus âgés et le 1^{er} janvier 2005 pour les plus jeunes) ;
- n'avoir jamais été condamné ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être de bonne moralité ;
- être physiquement apte à satisfaire aux épreuves médicales, intellectuelles et sportives prescrites ;
- être titulaire au moins du CEP ou du FSLC ou de tout autre diplôme équivalent ; **toutefois, il est fortement recommandé aux candidats de présenter leurs diplômes les plus élevés ;**
- pour les candidats Infirmiers Diplômés d'Etat, être titulaire d'un Diplôme d'Infirmier Diplômé d'Etat reconnu par le Ministère de la Santé Publique ;
- avoir une taille minimale de 1,66 mètre.

II - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 01 demande manuscrite timbrée à 1.500 francs CFA, signée du candidat et adressée à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense ;
- 01 copie d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;

- 01 copie certifiée conforme du diplôme présenté ;
- 01 attestation de présentation de l'original de diplôme ;
- **pour les candidats IDE, 01 copie du diplôme et 01 attestation de présentation de l'original du diplôme d'IDE ;**
- 01 extrait du bulletin n°3 de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- 01 fiche de renseignements dûment remplie ;
- 01 certificat de célibat ;
- 04 photos d'identité 4x4 du candidat, avec son nom au verso ;
- 01 photocopie **non légalisée** de la Carte Nationale d'Identité ou du Récépissé ;
- 01 certificat de nationalité camerounaise délivré par les services compétents ;
- 01 enveloppe timbrée à 500 francs CFA à l'adresse du candidat ;
- 01 curriculum vitae signé du candidat ;
- une somme de **5.000 (cinq mille) francs CFA**, représentant les frais de participation au recrutement (**à déboursier lors de la visite médicale sommaire d'aptitude**) ;
- une somme de **20.000 (vingt mille) francs CFA**, représentant les frais des visites médicales approfondies, **à verser par les candidats ayant satisfait aux épreuves de présélection.**

L'attention des candidats est attirée sur :

- l'obligation de concourir uniquement dans les chefs-lieux de leurs Régions administratives d'origine ;
- l'interdiction de contracter un mariage avant 03 (trois) années de service effectif ;
- l'obligation de présenter des diplômes authentiques ou tout autre document officiel en tenant lieu, sous peine de poursuites judiciaires.

Par ailleurs, les candidats définitivement retenus devront présenter avant l'entrée aux différents Centres d'Instruction de la Garde Présidentielle et des Bataillons d'Intervention Rapide, **l'original de leur Carte Nationale d'Identité, sous peine de renvoi.**

Les dossiers de candidature complets devront **de préférence** être déposés dans les Postes de Commandement des Secteurs Militaires des Régions administratives d'origine des candidats, ou, à défaut, dans les Postes de Commandement des Secteurs Militaires de leurs Régions administratives de résidence, **du lundi 04 septembre au vendredi 06 octobre 2023 à 15H30**, délai de rigueur./-

Le Ministre Délégué à la Présidence
Chargé de la Défense



BETI ASSOMO Joseph